Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20251215-2025_95-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et quinze décembre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 12

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves et RUELLAN Sébastien.

Absents excusés : Violaine JAFFRÉ (pouvoir donné à Anne ROBERT), Jean-Marc GUILLOT, Sylvianne TEFFAINE et Liliane CICEREN.

Le Conseil nomme Chantal LEFEUVRE en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2025-095
AFFAIRES COMMUNALES
BONS D'ACHAT DU PERSONNEL

Afin de reconnaitre l'engagement quotidien du personnel dans la qualité des services rendus, Monsieur le Maire propose de renouveler l'offre des bons d'achat aux agents communaux pour la fin d'année. Pour rappel, le montant de ce bon d'achat s'élevait à 80,00 € avant 2017, à 90,00 € de 2018 à 2021 puis à 100,00 € maximum par agent depuis 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

par « 12 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de reconduire la somme de 100,00 € maximum / agent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Chantal LEFEUVRE

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 19-12-2025 - transmise en Préfecture le 19-12-2025

Philippe HELLO, Maire